

Ministère de la Culture et de la communication

Concours ingénieurs d'études interne – année 2016

Spécialité : Sciences humaines et sociales

Discipline : Sciences humaines

archéologie

L'ingénieur d'études contribue à la mise en œuvre de la politique de l'État en matière de détection et d'étude du patrimoine régional intéressant l'archéologie. Il assure le contrôle scientifique des opérations archéologiques autorisées (opérations programmées) ou décidées (opérations préventives) par l'État. Il apporte son expertise à la coordination de la politique régionale en matière de recherche archéologique, en relation avec les institutions publiques du secteur (CNRS, universités, Inrap, collectivités territoriales). Il prépare, instruit et assure le suivi de la programmation annuelle des recherches au plan scientifique, administratif et budgétaire.

L'ingénieur d'études alimente une base de données nationale (Patriarce) qui, pour chaque site recensé, fournit des renseignements topographiques, archéologiques (vestiges, datation...) et administratifs (protection, fouilles réalisées...).

L'ingénieur d'études participe à la recherche archéologique, dans sa spécialité chronologique, technique ou méthodologique, notamment dans le cadre offert par les unités mixtes de recherches du CNRS.

Les périodes de référence sont les suivantes :

Paléolithique

Néolithique

Protohistoire

Antiquité

Moyen-âge

Moderne et contemporain